



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-103

Ottawa, le 14 mars 2005

**Native Communication Inc.**  
Thompson (Manitoba)

*Demande 2004-1269-3  
Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-4  
12 janvier 2005*

### Renouvellement de licence de réseau radiophonique

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion du réseau radiophonique de langue anglaise et de langue autochtone détenue par Native Communication Inc. visant la diffusion de la programmation de CINC-FM Thompson à d'autres entreprises de programmation de radio, du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2012. La licence sera assujettie aux mêmes modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*